



SERMON TRENTE-NEUVIÈSME. \* \* Pro-  
noncé à

I. TIMOTH. Chap. V. v. 22. 23. 24. 25. Cha-  
renton  
le 18.  
May  
1659.

*N'impose point hastivement les mains à  
aucun, & ne communique point aux pechés  
d'autrui. Garde-toy pour toy mesme.*

*Ne boy plus d'eau, mais use d'un peu de  
vin a cause de ton estomac, & a cause des  
maladies, que tu as souvent.*

*Les pechés de quelques uns se manife-  
stent devant, & viennent en avant en leur  
condannation, mais en d'autres ils suivent  
apres.*

*Semblablement aussi les bonnes œuvres  
se manifestent devant, & celles qui sont  
autrement ne peuvent estre cachées.*



**H**ERS FRÈRES ; Puis que I. Pierr.  
2. 9.  
l'Eglise du Seigneur Iesus est  
une generation eleüe, une  
sacrificature royale, une na-  
tion sainte, un peuple acquis & pre-  
cieux ; comme S. Pierre nous l'ensei-  
gne, chacun peut assés comprendre  
combien

Chap.  
V.

combien il importe, qu'il ne se voye personne dans la communion d'un corps si excellent & si divin, dont les meurs ne soyent pures, & toute la conversation honeste & loüable. Aussi est-il vray que les premiers Chrétiens, suivant la regle des Apôtres, prenoyent un grand soin de conserver les troupeaux de Iesus Christ dans cette pureté. Premièrement ils n'y admettoient dès le commencement, que des personnes d'une foy & d'une vie éprouvée, tenant long-temps ceux qui se presentoyent pour se faire Chrétiens, dans l'ordre des Catechumenes, où leur foy étoit instruite, & leur vie purifiée a loisir, avant que de leur donner le baptesme. Et quand quelcun de ceux que l'on avoit reçeus en cette sainte profession, venoit a se relascher, se laissant aller soit a la débauche, & au vice, soit à l'erreur & a l'impieté; ils ne manquoient pas de le retrancher de la participation de leurs mysteres, & mesme s'il ne s'amandoit de le chasser tout a fait de leur communion; selon la doctrine de S. Paul, qu'il faut ôter le méchant d'entre nous mesmes, & repur-  
ger

1. Cor.  
5.6.7.  
15.

ger le vieux levain, afin que la pâte de Dieu ne s'aigrisse & ne se corrompe; afin quelle demeure douce & nouvelle, & véritablement digne du Saint des Saints, à qui elle est consacrée. Mais de tous les ordres, dont l'Eglise est composée, il ny en a point, où il faille plus soigneusement observer cette discipline, que celui des Pasteurs & Ministres de l'Évangile; parce que devant servir de patron à tout le troupeau, il est évident, que le scandale de leur corruption est beaucoup plus grand & plus dangereux, que de celle des autres fideles. Il ne faut nullement souffrir, que des personnes vicieuses & de mauvais exemple deshonorent ces saintes charges avec les taches & l'infamie de leurs fautes; & si par malheur, il s'y feroit quelqu'un de cette qualité, il ne doit nullement estre épargné. Mais le principal est d'aller de bonne heure au devant du mal; & de veiller dès le commencement à l'entrée de cet ordre sacré, éprouvant exactement ceux qui s'y présentent, avant que de les recevoir, parce qu'il est bien plus aisé de n'y admettre pas un homme dès l'abord,

Chap.  
V.

bord, que de l'en chasser, quand il y a été une fois installé. S. Paul a jugé ce soin d'une si grande importance (comme il l'est en effet) qu'entre les autres ordres, qu'il donne à Timothée sur le sujet des ministres de l'Eglise, il luy recommande nommément celui-cy; de ne se point précipiter de recevoir aucun en ces charges sacrées. Luy ayant commandé de reconnoître honorablement ceux qui s'en acquittent dignement, il l'avoit conjuré en suite d'examiner exactement la cause de ceux, qui sont accusés de manquer aux devoirs de ce saint ministère; & de les reprendre publiquement, s'ils sont coupables; se conduisant dans les jugemens de cette nature avec une parfaite droiture, sans rien donner ny à la faveur, ny à la haine. A cela il ajoute maintenant ce que nous avons leu; *N'impose point hastivement les mains à aucun. Si tu veux (dit-il) t'épargner la peine & l'ennuy de toute cette procédure contre les ministres delinquans, & soulager l'Eglise du scandale qui luy en revient nécessairement, pren garde de bonne heure de n'admettre aucun a*  
fes

ses charges, que tu ne l'ayes meurement éprouvè, & examinè, & reconnu capable de les bien exercer a la gloire de Dieu, & a l'edification du troupeau. Apres cela s'il leur arrive de se changer, & de se detourner au mal, tu n'auras nulle part, ny en la honte, ny en la peine de leurs fautes. Icy il entrelasse en suite familièrement un soin, qu'il a de la fantè de Timothée luy commandant d'user d'un peu de vin dans son breuvage pour corriger la debilité de son estomac. Puis apres cette brieve parenthese, que la tendresse, qu'il avoit pour son cher disciple, ne luy a pas permis de differer d'avantage, il reprend son discours, & appuye l'ordre qu'il a donnè de ne recevoir aucun legerement & precipitamment au saint ministere, d'une raison evidente tirée de ce que les vices des hommes ne se découvrent pas tous en mesme temps & d'une mesme sorte; mais les uns plustost, & les autres plus tard, & qu'il en est aussi de mesme de leurs bonnes œuvres, & qualitez; si bien que pour reconnoistre l'état des uns & des autres, on a necessairement besoin de temps & d'épreu-

Chap.  
V.

& dépreuve. Ce sont là chers Freres, les trois points; que nous traiterons en cette action si Dieu le permet; Premièrement la meuretè necessaire dans l'election & ordination des ministres de l'Eglise; recommandée par l'Apôtre dans le premier verset de ce texte; Secondement la raison de cette procedure prise de la difficulté qu'il y a, a bien juger des vices & des vertus des hommes; & c'est ce qui nous est représenté dans le troisieme & quatrieme verset du texte. Et enfin en troisieme & dernier lieu, l'usage d'un peu de vin ordonné par l'Apôtre a Timothée dans le deuxiesme verset du texte, pour fortifier son estomac. Car j'ay creu, que pour vôtres commodité, afin de traiter les choses plus nettement & plus distinctement, il ne falloit point faire de difficulté de changer un peu l'ordre de l'Apôtre, en mettant dans le troisieme lieu ce qu'il met dans le deuxiesme, & en plaçant dans le deuxiesme ce qu'il ne dit que dans le troisieme; étant clair & certain que ce saint homme, ne s'attache pas toujours scrupuleusement à l'ordre naturel des sujets, qu'il traite; mais

mais qu'il les laisse souvent en celuy, où son esprit les luy suggéroit ; disant quelquefois le premier, ce qui luy touchoit le plus au cœur, encore que la nature l'eust mis dans un autre rang, & prenant aussi la liberté de retoucher ce qu'il avoit desja commencé de dire, encore qu'il l'eust interrompu depuis par quelque autre pensée. Et il n'est pas le seul, qui en use ainsi. Outre les auteurs divins ; qui suivent tous cette manière d'écrire, il est évident, que les meilleurs, les plus anciens & les plus estimez écrivains du monde, l'ont aussi pratiquée, comme nous le voyons encore aujourd'huy dans les compositions, qui nous restent d'eux ; où sans s'asservir a ces menuës regles que la foiblesse & la subtilité des esprits modernes a inventées, ces grands hommes tiennent a peu pres en écrivant le même ordre, le même air, & la même manière, que nous avons accoustumé de tenir dans les discours communs & ordinaires en la vie civile ; dont en effet les écrits ne doivent estre pour la pluspart, que des images & des peintures ; si bien que chacun confessant, que

Chap.

dans nos entretiens & discours de vive voix, il est permis de commencer par où on veut, & de reprendre quelquefois ce que l'on avoit laissé à dire; certainement l'on ne peut nier, que ceux qui écrivent ne doivent aussi avoir la mesme liberté. Ce qui importe, est que nous n'avancions rien soit en parlant, soit en écrivant nous mesmes, qui ne soit véritable, & utile à l'édification de ceux qui nous oyent, ou nous lisent; & quant à S. Paul, que nous recevions tout ce qu'il dit avec reverence, & avec foy, sans nous travailler beaucoup de l'ordre, où il a placé chacun de ses divins enseignemens; nous souvenans, que son dessein est de nous former non à la Logique, & à la Rhetorique, les deux arts, qui prennent le soin de disposer exactement les pensées, & les paroles des hommes; mais bien à la pietè & à la sainteté, à bien vivre & non à bien philosopher. Voyons donc ensemble & tout d'une suite les deux parties, que l'amitié, qu'il avoit pour Timothée, luy a fait interrompre; & puis nous verrons aussi enfin cet ordre, qu'il s'est hasté de donner à son disciple

avant

avant, que d'avoir entièrement achevé  
 la première pensée. *N'impose point* (luy  
 dit-il) *hâtivement les mains à aucun, &*  
*ne communique point aux pechez d'autrui;*  
*Garde-toy pur toy-mesme.* Pour peu que  
 vous soyés versés dans l'Écriture, vous  
 y aurés sans doute remarqué, mes Frè-  
 res, que *l'imposition des mains* est une ce-  
 remonie tres-ancienne parmi le peu-  
 ple de Dieu; & qu'entre ses autres usa-  
 ges elle y a été employée pour accom-  
 pagner les prieres, que l'on presentoit  
 particulièrement au Seigneur pour ob-  
 tenir de luy sa bénédiction & son assi-  
 stance, aux personnes à qui l'on im-  
 posoit les mains. Ainsi voyons-nous  
 dans la Genèse, que Jacob voulant  
 donner une bénédiction particulière à  
 deux de ses petits fils, enfans de Joseph,  
 & attirer sur eux la grace & la faveur  
 du ciel en general, & nommément la  
 ratification de la part, qu'il leur desti-  
 noit en la division de l'éstat & des biens  
 de sa famille, pour rendre cette action  
 plus sainte & plus solennelle, leur im-  
 posa les mains à tous deux. Nous lisons  
 pareillement, que Moïse pour commu-  
 niquer le pouvoir & l'autorité de sa

Chap. V. charge a Iosué, qu'il designa & établit  
 pour son successeur, luy imposa les  
 mains; Il fut remply de l'esprit de savi-  
 Nomb. 27.18. (dit l'Ecriture) parce que Moïse luy avoit  
 Deut. 34.9. imposé les mains; & les enfans d'Israël luy  
 obeirent. Et les maistres des Ebreux tien-  
 Nomb. 11.17. nent, qu'il en avoit fait autant a ces  
 Mai- septante hommes qu'il choisit, & qu'il  
 monid. s'associa comme ses aydes & ses colle-  
 Sanhed. gues, quand il leur donna part dans le  
 c.4. gouvernement. Et il est bien certain,  
 que parmy les Juifs les charges d'*An-*  
*ciens*, & de *Docteurs*, ou Maistres du peu-  
 ple, se sont toujors données par une  
 solennelle imposition des mains; D'où  
 vient que dans leur langage commun  
 ils n'appellent point l'ordination d'une  
 personne dans une charge autrement,  
 que *l'imposition des mains* \* & disent *im-*  
 \* *poser les mains a un homme* pour signifier  
 semika l'établir dans une charge; & nomment  
 semblablement celuy qui a l'autorité  
 de conferer une charge, *l'homme qui*  
 † *impose les mains*, † & celuy qui y est  
 † *reçu, l'homme a qui les mains sont impo-*  
 † *sées*; † Jamais leurs Rabins ne parlent  
 autrement. Sous le nouveau Testa-  
 ment & dans l'Eglise Chrétienne, cette  
 sainte

sainte cérémonie est demeurée à peu Chap.  
 pres dans le mesme usage. Le Seigneur V.  
 Iesus impose les mains aux enfans, Marc  
 qu'on luy presente, pour les benir, & 16.  
 pareillement aux malades pour les Luc 13.  
 guerir de leurs fleaux par la vertu de sa  
 grace & bonté divine. Ses Apôtres font  
 souvent le semblable, soit pour rendre  
 la santé aux malades; comme S. Paul, Act. 18.  
 quand il guerit le pere de Publius de la  
 fièvre selon la promesse de leur Maître  
 qu'ils imposeroient les mains sur les mala- Marc  
 des, & qu'ils se porteroient bien; soit pour 16. 18.  
 communiquer les dons extraordinaires  
 du S. Esprit, comme la prophetie &  
 l'intelligence des languës aux person-  
 nes fraîchement baptesées; comme  
 S. Pierre & S. Jean aux Samaritains, & Act. 8.  
 S. Paul aux douze disciples d'Ephèse; 17.  
 soit enfin ou pour recevoir les ministres Act 19.  
 en leurs charges; comme cela est ex- 6.  
 pressément remarqué en l'ordination Act. 6.  
 des Diacres de Jerusalem, & en celle 6.  
 de Timothée en la charge d'Evange 1. Tim.  
 liste; ou pour les recommander a Dieu 4. 14.  
 dans l'execution de quelque commis- 2. Tim.  
 sion difficile & extraordinaire, comme 2. 6.  
 il est dit que l'Eglise d'Antioche impo- Act. 13.  
 sition 3.

Chap.  
V.

sa les mains a Paul & a Barnabas, avec jeusnes & oraisons, les envoyant prescher l'Evangile aux Gentils en Seleucie & en Chipre. Voyla quel étoit l'usage de l'imposition des mains dans l'Eglise Apostolique. Depuis les Chrétiens l'étendirent encore plus loin, comme il paroist par les écrits, qui nous restent du troisieme siecle, & des suivans. Car alors on imposoit les mains, & a ceux que l'on avoit baptesés, & a ceux qui se retirant de quelque heresie, étoient receus en la communion des fideles orthodoxes, & aux pecheurs, qui apres avoir fait penitence des fautes, pour lesquelles on les avoit retranchés de la participation des Sacramens, étoient en suite reconciliez & rétablis en la paix de l'Eglise. On vint mesme en suite a imposer aussi les mains aux personnes, qui étoient conjointes en mariage par le ministere des Pasteurs. Et pour vous le dire en passant; c'est justement de ces anciennes coustumes que ceux de Rome ont tiré & forgé les cinq sacramens, qu'ils ont ajoutés aux deux legitimes, que le Seigneur Jesus a instituez sous l'allian-

ce de

ce de grace. On demande donc de laquelle de ces impositions des mains l'Apôtre parle en ce lieu ; quand il défend a Timothée *d'imposer hâtivement les mains a aucun* ? Certainement le sujet, qu'il traite dans tout ce passage, de l'honneur deu aux Prestres ou anciens, des plaintes & accusations formées contre eux, de leur censure & reprimande publique sans les épargner, s'ils sont coupables ; tout cela dis-je, nous montre ce me semble, assés clairement, qu'il entend proprement & particulièrement *l'imposition des mains*, que l'on donne a ceux, que l'on reçoit & établit dans quelqu'un des sacrés ministres de l'Église ; si bien qu'il ne veut dire autre chose par ces paroles, sinon que Timothée n'admette pas legerement aucun en ces charges saintes & importantes. Et en effet tous les anciens interpretés Grecs, † & Latins, \* & presques tous les modernes tant de la communion Romaine, que de la nôtre exposent ainsi ce passage. Il s'en est seulement treuvé quelques uns † en ces derniers siècles, qui ont mieux aymé le rapporter a la reconciliation des pe-

Chap.  
V.

† Chryf.  
The .o.  
Theoph.  
Oecum.  
Phot.ep.

52.

\* Hilar.  
in locū.

† Galen.  
Catech.

155.

Mille  
tiere.

Ham-  
mond

sur ce  
lieu

Chap.  
V.

cheurs penitens. I'avouë qu'en effet il n'y faut pas aller trop vite, non plus qu'en l'ordination des Ministres, & qu'il est bon d'examiner & déprouver la verité de leur repentance avant que de les rétablir en la communion; & je say bien, que dans les premiers siecles du Christianisme on le pratiquoit soigneusement ainsi, les tenant longtemps, & quelquefois mesme toute leur vie dans les exercices de la penitence, avant que de leur rendre la paix de l'Eglise. Mais je ne voy pourtant nulle raison, qui nous oblige a quitter la claire & commune exposition de ces Paroles pour suivre celle là; & je crains fort, que ce ne soit le charme de la nouveauté ou de la singularité, qui ait porté ces auteurs a la preferer a l'autre. Car outre qu'elle ne se peut ajuster avec les dernieres paroles de ce chapitre, que difficilement, & qu'en leur donnant un rude tour de gesne, elle a encore cecy d'incommode, qu'elle presuppose une chose, qui n'est ny claire, ny certaine; assavoir qu'au temps des Apôtres on eust des-jà la coûtume d'imposer les mains aux pecheurs repentans,

pentans, que l'on reconcilioit a l'Eglise. S. Paul traite un sujet de cette nature dans le discours, qu'il fait du rétablissement du pecheur de Corinthe apres les grands témoignages, qu'il eut donnés de sa repentance. Il y parle bien de luy pardonner, & de le consoler, & de ratifier envers luy la charité de l'Eglise. Mais il ne dit point, qu'il luy faille imposer les mains; & autant qu'il m'en souvient, il ne se trouve nul endroit ny dans les livres divins, ny en ceux qui nous restent de l'Eglise des deux premiers siècles, d'où il paroisse, que l'on usast de cette ceremonie en la reconciliation des pecheurs. Et quand il en seroit autrement, toujours est-il bien certain, que c'est une façon de parler tout a fait inusitée dans le langage de l'Eglise soit de la Judaïque soit de la Chrétienne Apostolique, & dont il ne paroist nul exemple en ce que nous avons d'écrits de l'une & de l'autre, de dire *imposer les mains a un homme*, pour signifier le remettre en la paix, & en la communion des fideles, qu'il avoit perduë pour le scandale de ses fautes; au lieu que c'étoit, comme nous l'avons

2. Cor.  
2.7 8.

des-ja

Chap.  
V.V

des-ja dit, le style courant de tout le peuple des Juifs, d'entendre l'ordination en une charge, par l'imposition des mains, & d'employer ces mots d'imposer les mains à un homme, pour dire le recevoir & établir dans une charge. Puis donc que S. Paul suit ordinairement le stile de la synagogue, & qu'il se sert volontiers de ses paroles & de ses frases, comme tous en sont d'accord; qui ne voit, qu'il est incomparablement meilleur de prendre celles, qu'il employe icy, au sens qu'elles avoyent dans le commun langage du peuple des Juifs, que de leur en donner un autre nouveau, & dont il ne se treuve point d'exemple dans les escrits ny de Dieu, ny de ses premiers seruiteurs? Retenons donc l'ancienne & commune exposition de ce passage, & concluons hardiment que l'Apôtre en disant à Timothée, qu'il ne se haste point d'imposer les mains à aucun; entend qu'il ne reçoive personne legerement, & sans un examen & une epreuve legitime, en aucune de ces charges sacrées de l'Eglise, dont il a parlé cy devant, c'est à dire au ministere ou des diacres, ou des

des anciens ou prestres. C'est à cela Chap. V.  
mesme, que se rapporte ce qu'il ajoute,  
& ne communique point aux pechés d'au-  
truy ; c'est à dire conduy-toy en telle  
sorte dans cette action , que si ceux  
que tu auras receüs font des fautes, tu  
n'y ayés point de part ; usant d'une si  
grande meureté au choix de ces per-  
sonnes-là, que nul ne te puisse juste-  
ment reprocher d'auoir donné lieu au  
scandale, s'il en arrive. Un sage mon-  
dain donnoit autresfois cet avertisse-  
ment à un de ses amis, de prendre soi-  
gneusement garde aux personnes, qu'il  
recommandoit, & de les considerer  
plus d'une fois avant, que de les pro-  
duire ; de peur disoit-il, que t'y étant  
une fois engagé, les fautes d'autruy ne  
te fassent puis après de la honte. Car  
les paroles, que nous avançons pour  
eux, nous chargent en quelque façon  
de l'evenement, & nous rendent res-  
ponsables de leur conduite ; Si bien  
qu'elle nous fait rougir, quand elle se  
trouve autre, que nous ne l'auions fait  
esperer. Celuy qui reçoit solennelle-  
ment un homme dans une charge, luy  
rend un témoignage public d'en estre  
capable,

Horace.

Chap.  
V.

capable, & le recommande, comme digne de cet honneur, de la façon la plus haute & la plus éclatante qui soit. Son honneur propre l'oblige donc avant que d'en venir là, à éprouver exactement & meurement celui, qu'il veut recevoir; étant évident que s'il y manque, & que celui qu'il reçoit réussisse mal; ce sera sa faute, qui aura chargé l'Eglise d'un mauvais ministre; & qui luy aura attiré tout le déplaisir, le désordre & le scandale, qu'elle en souffrira. Il aura justement part dans le blâme & dans la honte du mauvais ouvrier. Au lieu que s'il apporte de bonne heure en sa réception tout le soin, dont la prudence humaine est capable, & qu'il prenne de luy toutes les assurances & précautions qui se peuvent; dès-là l'équité des loix & divines & humaines le décharge des mauvais evenemens s'il en arrive. On luy devra bien de la loüange & de la reconnaissance, si celui qu'il reçoit, réussit; étant évident, que ce sera sa prudence, qui l'aura mis en état d'employer ses dons au service de Dieu; Mais, s'il en arrive autrement, on ne peut luy en rien

rien imputer ; puis qu'il n'avoit rien oublié de ce qui se pouvoit, & se devoit faire pour reconnoître & prévenir le mal. Il s'en faut prendre à la seule malice, ou legereté de celuy, qui dans la suite des choses ne répond pas à la bonne opinion, que l'on avoit raisonnablement conceuë de luy. C'est donc ce qu'entend l'Apôtre, quand il recommande à Timothée *de ne point communiquer aux pechez d'autruy* ; qu'il prenne bien garde aux meurs, à l'esprit, aux sentimens, à l'humeur, & à la capacité des hommes, avant que de les admettre au ministère de l'Eglise ; de peur qu'en y procedant autrement, il ne se rende coupable de leurs crimes, & ne prenne part en leur honte aussi bien, qu'en leur faute. Et non content de cela, il s'en exprime encore autrement dans les paroles qui suivent ; *Garde toy pur toy mesme*. Le mot dont il se sert, \* & que nous avons traduit *pur*, signifie *chaste* ; mais il se prend <sup>\* 2101</sup> souvent en la langue Grecque, aussi bien que *chaste* en la nôtre, pour dire pur, & innocent ; exempt de la corruption & de la souillure du vice. C'est ainsi

Chap.  
V.

ainsi qu'il le faut entendre en ce lieu, le rapportant au sujet, dont il est question. Il recommandoit à Timothée de n'avoir nulle part aux pechez des autres; Il ajoute, qu'il se garde chaste & par luy mesme, pour dire que si avec toute sa diligence & ses precautions, il ne peut pas empêcher, que les autres ne se gâtent & ne se souillent de quelques pechés, il retienne exactement sa pureté quant à luy; gardant bien qu'elle ne se salisse, ny ne reçoive aucune atteinte de la contagion des autres; se conduisant dans toute cette affaire de l'ordination des ministres avec une conscience si nette, une prudence si exacte, & une innocence si entiere & si éclatante, que les fautes des autres ne soyent jamais capables, je ne diray pas de gêner & de corrompre, mais de flétrir ou de ternir seulement la pureté de sa vie, ou l'honneur de sa reputation dans l'Eglise. C'est-là le sens simple & naïf de ces paroles de l'Apôtre. Venons maintenant au second point, qu'il exprime en ces mots dans les deux derniers versets du chapitre; *Les pechés de quelques uns (dit-il) se manifestent*

nifestent devant, & viennent en avant en  
 leur condamnation; mais en d'autres ils su-  
 vent apres. Semblablement aussi les bonnes  
 œuvres se manifestent devant, & celles, qui  
 sont autrement ne peuvent estre cachées.  
 Son dessein est de justifier l'exactitude  
 de l'examen, & la meureté de l'épreu-  
 ve, qu'il a commandé à Timothée d'ap-  
 porter dans l'ordination des ministres;  
 n'en recevant pas un hâtivement &  
 precipitamment. Pour cela, il nous re-  
 presente la differente condition des  
 œuvres des hommes, soit mauvaises,  
 soit bonnes; qui sont les vrais & legi-  
 times argumens de ce qu'ils valent,  
 & la regle que nous devons suivre pour  
 en bien juger. Car encore qu'il n'y ayt  
 point d'hommes entre les Chrétiens,  
 qui n'ayent l'une ou l'autre de ces deux  
 marques; la verité est neantmoins,  
 qu'elles n'y paroissent pas également; se  
 découvrant plustost en quelques uns,  
 & plus tard en d'autres; Les uns mon-  
 trent de si bonne heure ce qu'ils sont,  
 que dés l'abord on les connoist; & si tous  
 leur ressembloyent, il ne seroit pas ne-  
 cessaire d'employer beaucoup de temps  
 & de soin pour en juger droitement.  
 Mais certes on ne peut nier, qu'il n'y

Chap.  
V.

en ayt beaucoup d'une toute autre condition; qui ne font pas paroistre ny si tost, ny si aisément ce qu'ils font en effet & au fonds de l'ame; retenans les uns leur vice couvert du voile d'une fausse modestie; les autres leur vertu cachée pour un temps; ou sous le brouillard de la calomnie; & de l'oppression, ou sous l'iniquité des occasions, qui leur ôte le moyen de produire leurs fruits; si bien que pour démeller toute cette confusion, & ne faire s'il se peut, injustice a aucun en le prenant pour autre qu'il n'est, il est nécessaire de ne se pas haster, mais de les épier & considerer meurement, en prenant du temps pour s'asseurer du veritable estat de leur ame. Si vous examinés les paroles du S. Apôtre avec quelque soin, vous verrés comme je croy fort aisément, que c'est là son intention. Il parle premierement des mauvaises œuvres dans le verset vint & quatriesme; & puis des bonnes en suite dans le verset vint & cinquiesme; & fait sur les unes & sur les autres une mesme remarque; assavoir qu'elles se découvrent & se manifestent toutes plustost

plustost en la vie des uns & plus tard Chap. V.  
 en celle des autres. Pour les mauvai-  
 ses œuvres ; les pechez de quelques uns  
 (dit-il) se manifestent devant, & viennent  
 en avant en condamnation ; mais en d au-  
 tres, ils subvent apres. Il veut dire qu'il y  
 a des hommes, dont les pechez font  
 évidens ; qui sans déguisement, ny ar-  
 tifice se produisent ouvertement &  
 sans attendre, qu'on les cite, ou qu'on  
 les cherche se mettent eux mesmes  
 sur les rangs, & se presentent tous nuds  
 aux yeux de leurs Juges pour les ad-  
 dresser dans le jugement, qu'ils en  
 doivent faire. C'est ce que l'Apôtre a  
 elegamment exprimé en ces mots, que  
 les pechés de quelques uns viennent en  
 avant en jugement, ou pour le jugement.  
 Car il y a ainsi mot pour mot dans l'o-  
 riginal, † la parole que nous avons tra-  
 duite *condamnation*, signifiant simple-  
 ment & en general un *Jugement* com-  
 me savent ceux qui entendent la lan-  
 gue Grecque. Par ce *jugement* il entend  
 toute l'action de l'examen & de l'é-  
 preuve, que l'on fait d'un homme pour  
 juger s'il doit estre receu dans quel-  
 qu'un des ministeres de l'Eglise, s'il

Chap.  
V.

est du nombre de ceux, dont l'Apôtre parle icy, qu'il paroisse en sa vie des pechés manifestes, qui se soyent des-jamonts avant ce temps-là; les examinateurs n'ont nulle difficulté à en former leur jugement. Il est évident qu'il le faut rejeter, & se bien garder de souiller l'honneur de ces charges sacrées en y eslevant une personne, que ses vices en rendent indigne. Mais il y en a d'autres, où il n'est pas si aisé de se résoudre; à savoir ceux dont l'Apôtre ajoute; *mais en d'autres les pechez suivent après*; c'est à dire que leurs fautes ne se découvrent, qu'après le temps de leur épreuve. Combien se trouve-t-il de ces fourbes, qui ayant dessein sur le saint ministère, cachent leurs vices, ou leurs erreurs, (fardant finement l'extérieur de leur vie, jusques à ce qu'ayant trompé le monde par ce masque de belle apparence, ils soyent parvenus à ce qu'ils desirent, & qui ayant une fois gagné ce point, éclatent alors impudemment & lachant la bride aux passions, que le desir de l'honneur avoit jusques là reprimées, font voir de là en avant par leur mauvaise conduite, leur indignité

indignité & leur incapacité, qui avant Chap.  
ce temps étoit demeurée cachée. Les V.  
Histoires de l'Eglise sont pleines de  
semblables exemples. C'est pour se  
garder des pièges & des embusches de  
ces gens-là, qu'il est nécessaire d'exami-  
ner diligemment les hommes avant  
que de les recevoir, & de prendre  
mesme du temps pour cela, afin de  
bien épier leur personne & leur vie, si  
d'avanture la malice de leur cœur ne  
jettera point quelque fumée par où on  
la puisse reconnoître. Car avec un peu  
de patience, de soin & de diligence  
on découvre souvent ce qui ne paroît  
soit pas d'abord, étant malaisé que le  
vice se cache long-temps, & que l'on  
n'en remarque quelque trace, si on le  
suit & si on le recherche exactement.  
l'avoué qu'il y en a d'assés rusés pour  
éluder les soins des plus diligens, &  
qui se cachent si bien à eux; qu'ils ren-  
dent toute leur enqueste vaine. Mais  
après avoir fait son devoir en bonne  
conscience, l'on en est quitte devant  
Dieu; qui est trop bon pour condamner  
ses serviteurs pour n'avoir pas peu péné-  
trer le fonds du cœur de l'homme

Chap.  
V.

à travers les voiles & les enveloppes redoublées de son hypocrisie. C'est ce que l'Apôtre dit des vices & des pechés. Pour les vertus & les actions vertueuses, il ajoute, *semblablement aussi les bonnes œuvres se manifestent devant, & celles qui sont autrement ne peuvent estre cachées.* Ce n'est pas assez de considerer dans ces épreuves, si les personnes qui se presentent, n'ont point fait de mal, ny commis des pechez, qui découvrent leur indignité; Il faut aussi examiner, si elles ont fait du bien, & si elles ont exercé de *bonnes œuvres*; c'est à dire des actions ou de pieté envers Dieu, ou de charité envers leurs prochains, qui sont les plus assurées marques d'un vray & sincere Christianisme. Il en est donc à cet égard de mesme, que des pechez. Il y a des gens, où ces fruits de la foy Chretienne paroissent de bonne heure, se montrant clairement & abondamment en leur vie; si bien qu'on les y void & reconnoist des que parle l'Apôtre, quand il dit, *semblablement aussi les bonnes œuvres se manifestent devant*; c'est à dire qu'elles se

manife-

manifestent en quelques uns; qu'il y Chap.  
V.  
en a, en qui elles se manifestent ainsi  
de bonne heure. Et pour ceux-là, on  
n'a point de peine à juger s'ils sont di-  
gnes du saint ministère; les louables  
qualités, qui reluisent dans leurs bon-  
nes actions, découvrant assés leur me-  
rite. L'avouë, que la vraye pietè produit  
ordinairement ces fruits là. Elle luit  
devant les hommes. Pour le vice, il se  
couvre, & cache ses productions avec  
toute l'industrie, qui luy est possible;  
parce qu'elles sont honteuses. Mais en-  
core que la pietè & la vertu n'affectent  
pas de paroistre, elles ne se cachent  
pourtant pas aussi. Ceux qui en sont  
doüez ne font nul scrupule de montrer  
leurs mœurs & leurs actions, parce  
qu'ils savent qu'il n'y a rien en elles,  
qui ne soit honeste. Ne fuyant pas la  
lumiere, ny la veuë de leurs prochains,  
les œuvres qu'ils font sont le plus sou-  
vent manifestes. Mais il en arrive pour-  
tant quelquefois autrement, quand ils  
ont manqué ou de moyens, ou d'oc-  
casions d'exercer de bonnes actions;  
ou bien quand en ayant fait quelques  
unes, la calomnie & l'injustice a em-  
pesché,

Chap.  
V.

pefchè ; qu'elles ne parussent. D'où il s'enfuit, qu'il ne faut pas aussi tost rebu-  
 ter ceux, en qui ces belles marques ne  
 paroissent pas d'abord. Il faut examiner  
 si ce n'est point ou l'obscurité de l'air,  
 où ils vivent, ou la malignité des hom-  
 mes, ou nôtre peu d'attention, qui nous  
 les cachent. Il faut leur donner du  
 temps, nous souvenant que les arbres  
 ne poussent pas tous leurs fleurs, ny ne  
 portent pas tous leurs fruits a une mes-  
 me heure ; mais les uns plustost, & les  
 autres plus tard ; & que souvent les plus  
 tardifs ne sont pas les pires, ny les plus  
 hastés les meilleurs. C'est des œuvres  
 de ceux-là qu'il faut entendre les der-  
 nières paroles de l'Apôtre, & celles  
*des bonnes œuvres (dit-il) qui sont autrè-  
 ment (c'est a dire qui ne sont pas mani-  
 festes, comme celles dont il parloit) ne  
 peuvent estre cachées ; c'est a dire qu'elles  
 se montreront assurement, tost ou  
 tard ; & que vous les découvrires sans  
 doute, si vous vous donnés la patience  
 de les chercher & de les attendre. Car  
 après tout, il n'est pas possible qu'une  
 vraye & solide pietè ne se montre a  
 ceux, qui prennent le loisir de l'obser-  
 ver*

ver quelque temps, & de la confiderer Chap.  
 de pres. Ainsi vous voyès desormais af- V.  
 fés clairement mes Freres, combien est  
 juste & raisonnable l'ordre, que l'Apô-  
 tre a donné a Timothée de ne pas im-  
 poser hâtivement les mains a aucun.  
 Reste que nous traitions brièvement le  
 troisieme point, qui est le soin que ce  
 saint homme a eu de la santé de son  
 disciple, en luy recommandant de  
 remperer tellement son breuvage, qu'il  
 n'affoiblisse pas son estomac ; *Ne boy  
 plus d'eau (luy dit-il) mais use d'un peu de  
 vin a cause de ton estomac, & des maladies  
 ou infirmités, que tu as souvent.* Vous treu-  
 verès peut-estre étrange, que ce grand  
 homme ayt meslé dans cette epitre,  
 toute pleine de divins enseignemens,  
 un ordre qui ne regarde que la santé  
 d'un particulier. Mais c'est en cela  
 mesme que sa bonté & sa charité re-  
 luit admirablement, de ce qu'il a un  
 soin si tendre de son disciple ; selon la  
 nature de la vraye amour, qui ne dé-  
 daigne, ny n'estime peu importante  
 aucune des choses, qui quelque petites,  
 & legeres, qu'elles semblent estre d'ail-  
 leurs, regardent le bien des personnes  
 ff 4 qu'elle

Chap.  
V.

ainsi qu'il le faut entendre en ce lieu, le rapportant au sujet, dont il est question. Il recommandoit a Timothée de n'avoir nulle part aux pechez des autres; Il ajoute, qu'il *se garde chaste & par luy mesme*, pour dire que si avec toute sa diligence & ses precautions, il ne peut pas empescher, que les autres ne se gâtent & ne se souillent de quelques pechés, il retienne exactement sa pureté quant a luy; gardant bien qu'elle ne se salisse, ny ne reçoive aucune atteinte de la contagion des autres; se conduisant dans toute cette affaire de l'ordination des ministres avec une conscience si nette, une prudence si exacte, & une innocence si entiere & si éclatante, que les fautes des autres ne soyent jamais capables, je ne diray pas de gâter & de corrompre, mais de flétrir ou de ternir seulement la pureté de sa vie, ou l'honneur de sa reputation dans l'Eglise. C'est-là le sens simple & naïf de ces paroles de l'Apôtre. Venons maintenant au second point, qu'il exprime en ces mots dans les deux derniers versets du chapitre; *Les péchés de quelques uns (dit-il) se manifestent*

nifestent devant, & viennent en avant en  
 leur condamnation; mais en d'autres ils sui-  
 vent apres. Semblablement aussi les bonnes  
 œuvres se manifestent devant, & celles, qui  
 sont autrement ne peuvent estre cachées.  
 Son dessein est de justifier l'exactitude  
 de l'examen, & la meureté de l'épreu-  
 ve, qu'il a commandé à Timothée d'ap-  
 porter dans l'ordination des ministres;  
 n'en recevant pas un hâtivement &  
 precipitamment. Pour cela, il nous re-  
 presente la differente condition des  
 œuvres des hommes, soit mauvaises,  
 soit bonnes; qui sont les vrais & legi-  
 times argumens de ce qu'ils valent,  
 & la regle que nous devons suivre pour  
 en bien juger. Car encore qu'il n'y ayt  
 point d'hommes entre les Chrétiens,  
 qui n'ayent l'une ou l'autre de ces deux  
 marques; la verité est neantmoins,  
 qu'elles n'y paroissent pas également; se  
 découvrant plustost en quelques uns,  
 & plus tard en d'autres; Les uns mon-  
 trent de si bonne heure ce qu'ils sont,  
 que dés l'abord on les connoist; & si tous  
 leur ressembloyent, il ne seroit pas ne-  
 cessaire d'employer beaucoup de temps  
 ny de soin pour en juger droitement.  
 Mais certes on ne peut nier, qu'il n'y

Chap.  
V.

en ayt beaucoup d'une toute autre condition; qui ne font pas paroître ny si tost, ny si aisément ce qu'ils font en effet & au fonds de l'ame; retenans les uns leur vice couvert du voile d'une fausse modestie; les autres leur vertu cachée pour un temps; ou sous le brouillard de la calomnie; & de l'oppression, ou sous l'iniquité des occasions, qui leur ôte le moyen de produire leurs fruits; si bien que pour démeller toute cette confusion, & ne faire s'il se peut, injustice a aucun en le prenant pour autre qu'il n'est, il est nécessaire de ne se pas haster, mais de les épier & considerer meurement, en prenant du temps pour s'asseurer du veritable estat de leur ame. Si vous examinés les paroles du S. Apôtre avec quelque soin, vous verrés comme je croy fort aisément, que c'est là son intention. Il parle premierement des mauvaises œuvres dans le verset vint & quatriesme; & puis des bonnes en suite dans le verset vint & cinquiesme; & fait sur les unes & sur les autres une mesme remarque; assavoir qu'elles se découvrent & se manifestent toutes plustost

plustost en la vie des uns & plus tard Chap. V.  
 en celle des autres. Pour les mauvai-  
 ses œuvres ; les pechez de quelques uns  
 (dit-il) se manifestent devant, & viennent  
 en avant en condamnation ; mais en d au-  
 tres, ils subvent après. Il veut dire qu'il y  
 a des hommes, dont les pechez sont  
 évidens ; qui sans déguisement, ny ar-  
 tifice se produisent ouvertement &  
 sans attendre, qu'on les cite, ou qu'on  
 les cherche se mettent eux mesmes  
 sur les rangs, & se presentent tous nuds  
 aux yeux de leurs Juges pour les ad-  
 dresser dans le jugement, qu'ils en  
 doivent faire. C'est ce que l'Apôtre a  
 elegamment exprimé en ces mots, que  
 les pechés de quelques uns viennent en  
 avant en jugement, ou pour le jugement.  
 Car il y a ainsi mot pour mot dans l'o-  
 riginal, † la parole que nous avons tra-  
 duite *condamnation*, signifiant simple-  
 ment & en general un *Jugement* com-  
 me savent ceux qui entendent la lan-  
 gue Grecque. Par ce *jugement* il entend  
 toute l'action de l'examen & de l'é-  
 preuve, que l'on fait d'un homme pour  
 juger s'il doit estre receu dans quel-  
 qu'un des ministeres de l'Eglise, s'il

Chap.  
V.

est du nombre de ceux, dont l'Apôtre parle icy, qu'il paroisse en sa vie des pechés manifestes; qui se soyent des-jà montrés avant ce temps-là; les examinateurs n'ont nulle difficulté a en former leur jugement. Il est évident qu'il le faut rejeter; & se bien garder de souiller l'honneur de ces charges sacrées en y eslevant une personne, que ses vices en rendent indigne. Mais il y en a d'autres, où il n'est pas si aisé de se résoudre; à savoir ceux dont l'Apôtre ajoute; *mais en d'autres les pechez survient après*; c'est a dire que leurs fautes ne se découvrent; qu'après le temps de leur épreuve. Combien se trouve-t-il de ces fourbes; qui ayant dessein sur le saint ministere; cachent leurs vices, ou leurs erreurs, (fardant finement l'exterieur de leur vie; jusques a ce qu'ayant trompé le monde par ce masque de belle apparence, ils soyent parvenus a ce qu'ils desirent, & qui ayant une fois gagnè ce point, eclatent alors impudemment & lachant la bride aux passions, que le desir de l'honneur avoit jusques là reprimées, font voir de là en avant par leur mauvaise conduite, leur indignité

indignité & leur incapacité, qui avant ce temps étoit demeurée cachée. Les Histoires de l'Eglise sont pleines de semblables exemples. C'est pour se garder des pièges & des embusches de ces gens-là, qu'il est nécessaire d'examiner diligemment les hommes avant que de les recevoir, & de prendre mesme du temps pour cela, afin de bien épier leur personne & leur vie, si d'avanture la malice de leur cœur ne jettera point quelque fumée par où on la puisse reconnoître. Car avec un peu de patience, de soin & de diligence on découvre souvent ce qui ne paroît pas d'abord, étant malaisé que le vice se cache long-temps, & que l'on n'en remarque quelque trace, si on le suit & si on le recherche exactement. L'avoué qu'il y en a d'assés rusés pour eluder les soins des plus diligens, & qui se cachent si bien à eux; qu'ils rendent toute leur enqueste vaine. Mais après avoir fait son devoir en bonne conscience, l'on en est quitte devant Dieu; qui est trop bon pour condamner ses serviteurs pour n'avoir pas pu pénétrer le fonds du cœur de l'homme.

Chap.  
V.

à travers les voiles & les enveloppes redoublées de son hypocrisie. C'est ce que l'Apôtre dit des vices & des pechez. Pour les vertus & les actions vertueuses, il ajoute, *semblablement aussi les bonnes œuvres se manifestent devant, & celles qui sont autrement ne peuvent estre cachées.* Ce n'est pas assez de considerer dans ces épreuves, si les personnes qui se presentent, n'ont point fait de mal, ny commis des pechez, qui découvrent leur indignité; Il faut aussi examiner, si elles ont fait du bien, & si elles ont exercé de *bonnes œuvres*; c'est à dire des actions ou de pieté envers Dieu, ou de charité envers leurs prochains, qui sont les plus assurées marques d'un vray & sincere Christianisme. Il en est donc à cet égard de mesme, que des pechez. Il y a des gens, où ces fruits de la foy Chretienne paroissent de bonne heure, se montrant clairement & abondamment en leur vie; si bien qu'on les y void & reconnoist des que jetté les yeux sur eux. C'est d'eux que parle l'Apôtre, quand il dit, *semblablement aussi les bonnes œuvres se manifestent devant*; c'est à dire qu'elles se

manife-

manifestent en quelques uns; qu'il y <sup>Chap.</sup> en a, en qui elles se manifestent ainsi <sup>V.</sup> de bonne heure. Et pour ceux-là, on n'a point de peine à juger s'ils sont dignes du saint ministère; les louables qualités, qui reluisent dans leurs bonnes actions, découvrant assés leur mérite. L'avoué, que la vraie piété produit ordinairement ces fruits là. Elle luit devant les hommes. Pour le vice, il se couvre, & cache ses productions avec toute l'industrie, qui luy est possible; parce qu'elles sont honteuses. Mais encore que la piété & la vertu n'affectent pas de paroître, elles ne se cachent pourtant pas aussi. Ceux qui en sont doüez ne font nul scrupule de montrer leurs mœurs & leurs actions, parce qu'ils savent qu'il n'y a rien en elles, qui ne soit honeste. Ne fuyant pas sa lumière, ny la veüe de leurs prochains, les œuvres qu'ils font sont le plus souvent manifestes. Mais il en arrive pourtant quelquefois autrement, quand ils ont manqué ou de moyens, ou d'occasions d'exercer de bonnes actions; ou bien quand en ayant fait quelques unes, la calomnie & l'injustice a em-

Chap.  
V.

peschè, qu'elles ne parussent. D'où il s'enfuit, qu'il ne faut pas aussi tost rebu-  
ter ceux, en qui ces belles marques ne paroissent pas d'abord. Il faut examiner si ce n'est point ou l'obscurité de l'air, où ils vivent, ou la malignité des hommes, ou nôtre peu d'attention, qui nous les cachent. Il faut leur donner du temps, nous souvenant que les arbres ne poussent pas tous leurs fleurs, ny ne portent pas tous leurs fruits a une mesme heure; mais les uns plustost, & les autres plus tard; & que souvent les plus tardifs ne sont pas les pires, ny les plus hastés les meilleurs. C'est des œuvres de ceux-là qu'il faut entendre les dernières paroles de l'Apôtre, & celles *des bonnes œuvres* (dit-il) *qui sont autrement* (c'est a dire qui ne sont pas manifestes, comme celles dont il parloit) *ne peuvent estre cachées*; c'est a dire qu'elles se montreront assurement, tost ou tard; & que vous les découvrires sans doute, si vous vous donnés la patience de les chercher & de les attendre. Car apres tout, il n'est pas possible qu'une vraie & solide pietè ne se montre a ceux, qui prennent le loisir de l'observer

ver quelque temps, & de la confiderer Chap. V.  
 de pres. Ainsi vous voyès desormais af-  
 fés clairement mes Freres, combien est  
 juste & raisonnable l'ordre, que l'Apô-  
 tre a donné a Timothée de ne pas im-  
 poser hâtivement les mains a aucun.  
 Reste que nous traitions brièvement le  
 troisieme point, qui est le soin que ce  
 saint homme a eu de la santé de son  
 disciple, en luy recommandant de  
 temperer tellement son breuvage, qu'il  
 n'affoiblisse pas son estomac ; *Ne boy  
 plus d'eau (luy dit-il) mais use d'un peu de  
 vin a cause de ton estomac, & des maladies  
 ou infirmités, que tu as souvent.* Vous treu-  
 verès peut-estre étrange, que ce grand  
 homme ayt meslé dans cette epitre,  
 toute pleine de divins enseignemens,  
 un ordre qui ne regarde que la santé  
 d'un particulier. Mais c'est en cela  
 mesme que sa bonté & sa charité re-  
 luit admirablement, de ce qu'il a un  
 soin si tendre de son disciple ; selon la  
 nature de la vraye amour, qui ne dé-  
 daigne, ny n'estime peu importante  
 aucune des choses, qui quelque petites,  
 & legeres, qu'elles semblent estre d'ail-  
 leurs, regardent le bien des personnes  
 ff 4 qu'elle

Chap.  
V.

qu'elle ayme. Et certainement puis que ce qu'il dit étoit nécessaire pour la fantè de Timothée, il ne devoit pas estre méprisé; étant évident que la fantè de ce saint homme étoit d'une extrefme consequence pour l'edification & la consolation de l'Eglise, a laquelle il travailloit si dignement. Des choses les plus petites dependent quelquefois les plus grandes; si bien qu'encore qu'elles ne soyent pas de grand prix en elles mesmes, neantmoins l'usage a quoy elles servent, nous les doit recommander. J'avouë que boire de l'eau, où n'en boire pas, est peu de chose en soy-mesme. Mais puis que de ce peu de chose dependoit la fantè de Timothée, qui tiroit apres soy l'edification de l'Eglise & le service de Dieu, & l'avancement de son regne, ce saint homme ne pouvant estre malade sans faire un notable prejudice a tous ces grands biens; il faut enfin reconnoistre, que l'ordre, que luy donne icy l'Apôtre, est tres important; & tres digne de sa plume, & de nôtre consideration; & non une chose de neant, comme les profanes nous le reprochent inconsideré-

considération. Et en effet vous verrez Chap. V.  
 par les leçons excellentes, que ce petit  
 passage nous donne, qu'il nous doit  
 estre tres-precieux, & qu'il merite  
 d'estre pesé avec une singuliere atten-  
 tion. Aussi a-t-ilourny a Chrysostome, *Chryso-*  
 le plus eloquent de tous les Chrétiens, *stome*  
 la matiere de l'un des plus beaux ser- *dans la*  
 mons, qu'il ayt jamais prononcés & qui *premie-*  
 a été placé tout le premier a l'entrée *re hom.*  
 des admirables œuvres de ce grand *des sta-*  
 homme. Mais examinons je vous prie,  
 les paroles mesmes de l'Apôtre; *Ne*  
*boy plus d'eau*, dit-il a son disciple. De-  
 là il paroist que Timothée dans son vi-  
 vre ordinaire ne beuvoit, que de l'eau.  
 Si ce qu'il en usoit ainsi, étoit par de-  
 votion, & par quelque vœu d'une absti-  
 nence volontaire, semblable a l'insti-  
 tut des Moines, qui par un mouve-  
 ment de religion s'abstiennent toute  
 leur vie de certaines especes d'alimens  
 de chair & de beurre par exemple,  
 comme les Chartreux; il est vray que  
 les interpretes de la communion Ro-  
 maine le posent, & l'affirment tous  
 pour une chose certaine; mais je n'en  
 vois aucun fondement dans les paroles  
 de

Chap.  
V.

de l'Apôtre. Combien y a-t-il de gens  
mesme dans le monde, qui ne boivent,  
que de l'eau, non par aucun scrupule  
de religion, mais pour d'autres raisons,  
qui n'y ont nul rapport? quelques uns  
parce qu'ils abhorrent naturellement  
le vin? les autres parce qu'ils ont treu-  
vè que l'usage leur en seroit dangereux,  
& capable de troubler leur santé? & les  
autres enfin parce qu'ils ont été accou-  
tumés dès leur jeunesse a s'en passer?  
Qui a dit a nos adversaires, que l'ab-  
stinence de Timothée ne fut pas de  
cette nature? qu'il n'y eust pas été for-  
mé dès le commencement, ou par sa  
propre inclination, ou par la nourritu-  
re, qu'il luy avoit été donnée, ou qu'il  
ne s'y fust pas resolu luy mesme, sous  
une fausse esperance qu'elle pourroit  
servir a sa santé? & que S. Paul voyant  
qu'elle luy étoit prejudiciable, l'ait sa-  
gement averti de n'en user pas ainsi?  
Qui leur a dit que c'étoit par devotion,  
& pour l'intérêt de la religion, qu'il  
ne beuvoit que de l'eau? Certaine-  
ment ce n'est, que la passion, qu'ils ont  
pour les disciplines de leurs abstinences,  
qui leur a inspiré cette fantaisie;  
dont

dont il ne paroist nulle trace dans les Chap. V.  
paroles de l'Apôtre. Encore y a-t-il  
sujet de s'estonner, qu'ayant cette opi-  
nion de Timothée ; entre tant d'absti-  
nences, qui sont en vogue parmy eux,  
il ne se treuve pas un ordre de leurs  
Moynes, qui vouë, ou qui pratique cel-  
le, qu'ils attribuent a ce saint homme.  
S. Paul defend expressément les absti-  
nences de certaines sortes de viandes,  
qui se font par scrupule de religion.  
Les Moynes Latins n'ont pas laissé  
pour cela de les embrasser & d'en faire  
un des vœux de leurs religions. S. Paul  
comme ils se l'imaginent, rapporte icy  
que le bien-heureux Timothée exer-  
çoit l'abstinence du vin par devotion.  
Mais il ne se treuve point de Moynes  
parmy eux, qui ayent entrepris de l'imi-  
ter. Cela me semble assez étrange. Rom. 14. 17.  
Quoy qu'ils en disent, il n'y a gueres  
d'apparence, que Timothée s'abstint 1. Tim. 4. 8.  
du vin par un scrupule de religion; luy  
qui avoit appris de son Maistre, que le  
*Royaume de Dieu n'est ny viande ni breu-  
vage; & que ces exercices corporels sont pro-  
fitables a peu de chose.* Mais de quelque  
nature que fust la raison, qui avoit  
porté

Chap.  
V.

porté Timothée a ne boire, que de l'eau, tant y a que l'Apôtre luy defend d'en user plus ainsi a l'avenir ; *Ne boy plus d'eau* (dit-il) c'est a dire d'eau pure & simple ; comme il paroist de ce qu'il ajoûte, qu'il la trempe deormais d'un peu de vin ; *mais use* (dit-il) *d'un peu de vin a cause de ton estomac, & de tes frequentes indispositions.* Par là il condanne premierement l'extravagance des Encratites en particulier qui defendoient absolument l'usage du vin ; disant que c'est une chose diabolique, & diffamant ceux qui en boivent comme pecheurs & meschans. Les Manichiens n'en faisoient pas moins ; & vous savés que Mahomet a fait de cette abstinence du vin l'un des principaux articles & caracteres de sa religion. Mais l'Apôtre casse aussi par mesme moyen toutes les autres superstitions de semblable nature, qui s'abstiennent par devotion de quelque sorte d'aliment ; puis qu'il est évident que les alimens aussi bien que le vin, sont des creatures de Dieu faites pour en user avec action de graces ; Dieu étant plustost glorifié qu'offensé par ceux qui s'en servent de cette sorte.

Epiph.  
liv. 42.  
S. r.

te. Ce n'est point en ces choses, que Chap. V.  
consiste la religion. Il en faut régler  
l'usage par l'intérêt du corps, pour qui  
elles ont été créées, & non par celui  
de la religion, avec qui elles n'ont rien  
de commun. Et c'est justement ainsi;  
que l'Apôtre l'ordonne en ce lieu. Pre-  
mierement il veut que Timothée use  
du vin, mais sobrement & sans excès;  
*Use (dit-il) d'un peu de vin; & il en est de*  
*mesme des autres alimens; dont l'usa-*  
*ge est bon & legitime; pourveu qu'il*  
*soit sobre; & dans la mesure requise*  
*pour la nourriture necessaire au corps.*  
Si on va au delà, & que l'on en pre-  
ne plus que l'on n'en a besoin, c'est en  
abuser; c'est non soutenir, mais accabler  
nos corps; c'est les ruyner, & non les  
conserver. Et c'est proprement en cet  
excès, que consistent les pechés du  
boire & du manger. La chose est bon-  
ne, l'abus & l'excès n'en vaut rien. Se-  
condement l'Apôtre découvre la rai-  
son pourquoy il veut que Timothée  
use d'un peu de vin dans son boire, a  
*cause (dit-il) de ton estomac, & de tes fre-*  
*quentes indispositions.* Ce n'est pas pour  
la conscience. A cet égard l'usage &  
de

Chap.  
V.

de l'eau & du vin est indifferant, & il n'est non plus contraire a la pietè de boire de l'un que de l'autre; pourveu que l'on n'use ny de l'eau avec superstition, ny du vin avec excès. Mais S. Paul considerant que Timothée avoit l'estomac foible, & que de là naissoyent les frequentes maladies & indispositions, a quoy il étoit sujet, pour corriger cette debilité de son corps, & le garentir de ces maux, qui l'affligeoyent souvent, luy commande de laisser l'usage de l'eau pure, & d'y mesler un peu de vin. Car il n'y a personne qui ne sache ce que les Medecins ont observé, & que l'experience commune apprend assez a tout le monde, que le vin est bon pour l'estomac, & qu'il a une particuliere vertu de le fortifier. D'où paroist ce que nous disions, que l'utilité & l'interest du corps, est la raison qui doit regler l'usage des alimens. Supposè avec ceux de Rome, que les considerations de la religion obligent a leurs abstinences, & que ce soit pour cela que Timothée s'abstint de vin; toujours est-il clair par cet exemple de l'Apôtre, que quand le fidele s'apperçoit

coit, que son abstinence nuit à sa santé, Chap. V.  
dés-là il doit cesser de la pratiquer;  
parce que pour servir Dieu & son pro-  
chain, qui est la vraie piété, la santé luy  
est nécessaire. D'où s'ensuit que les loix  
du Pape, qui obligent ceux de sa com-  
munion à certaines abstinences au  
grand & évident prejudice de la santé  
de plusieurs, & quelquesfois mesmes  
au peril de leur vie, sont non seule-  
ment badines & ridicules; mais aussi  
cruelles & inhumaines, & directe-  
ment contraires à la pratique de l'A-  
pôtre. Mais d'icy mesmes il paroist en-  
core, aussi bien que de ce que nous li-  
sons dans l'Épître aux Philippiens de Phil. 2.  
27.  
la maladie d'Epaphrodite, que ces  
saints hommes n'usoyent pas indiffe-  
remment à leur fantaisie du don des  
guenifons, qu'ils avoyent receu de Jesus  
Christ, mais qu'ils ne le dispensoyent que  
dans les temps, & dans les lieux, & aux  
personnes, ou le Saint Esprit, qui les  
conduisoit, leur inspiroit de l'employer.  
Car s'il en eust été autrement, vous  
voyés bien, que S. Paul n'eust pas lais-  
sé ny languir Timothée dans ces fre-  
quentes indispositions, dont il parle  
icy,

Chap.  
V.

Bellar-  
min.

icy, ny tomber Epaphrodite dans cette  
grievé maladie, qui le conduisit jusques  
aux portes de la mort. Il eust sans dou-  
te guery des personnes, qui luy étoient  
si cheres, & si utiles a l'Eglise; si la cho-  
se eust absolument dependu de sa vo-  
lontè. Et cela découvre la vanité de  
quelques uns des Docteurs de Rome,  
qui pour montrer que la guerison, que  
S. Iaques promet a ceux, qui seroyent  
oints d'huile par les Anciens de son  
temps, n'étoit pas l'effet de ce don mi-  
raculeux des guerisons (comme nous le  
soustenons; & comme la chose le mon-  
tre elle mesme) alleguent que si cela  
étoit il ne fust mort pas un Chrétien  
de maladie en ce temps-là; que tous en  
fussent rechappés. Mais ils s'abusent,  
supposant ridiculement, que ceux qui  
avoient ce don, guerissoient genera-  
lement tous les malades qui se rencon-  
troient; au lieu qu'il est clair par l'e-  
xemple de S. Paul, qu'ils n'en usoyent  
qu'en certaines occasions selon l'ordre  
& la permission que Dieu leur en don-  
noit expressément par son Esprit. C'est  
là chers Freres, ce que nous avons a  
vous dire sur ce texte de l'Apôtre. Per-  
mettès

mettés moy de vous remarquer en peu Chap. V.  
de mots pour la fin quelques unes des  
instructions, que nous en devons tirer  
pour nôtre edification. Vous voyés  
premierement combien est nécessaire  
d'observer dans les ordinations des mi-  
nistres de l'Eglise, ce que S. Paul com-  
mande icy à Timothée, d'y proceder  
avec une grande meureté & circon-  
spection. Car c'est de la qualité des  
Pasteurs que depend le bonheur ou le  
malheur des troupeaux, & nous pou-  
vons dire avec verité, que l'une des  
principales causes de la corruption de  
la foy & des meurs des Chrétiens a été  
le mépris de cet ordre salutaire; C'est  
par la main & par l'organe de ces Pa-  
steurs faits à la haste, qu'a été introdui-  
te dans la communion de Rome, cette  
prodigieuse masse d'abus, que nous y  
voyons aujourd'huy & ce desordre y a  
été si épouvantable pour l'établisse-  
ment non seulement des Prestres &  
des Diacres, & autres ministres infe-  
rieurs, mais aussi des plus relevés de  
leurs Prelats, que leurs propres annales  
nous apprennent, que l'on a quelque-  
fois mis la couronne Papale, c'est à  
II. - Volume t t dire

Chap.  
V.

dire la supréme de toutes leurs dignités, sur la teste d'un garçon de douze ans. Pour nous garentir de l'abus, nos peres suivant l'avis de l'Apôtre ont voulu que l'on procédast a l'ordination des Pasteurs avec une grande meureté; soumettant ceux qui aspirent a ce ministere, a une exacte enqueste de leurs meurs, a une severe épreuve de leur doctrine, & a des essais reiterés de leur capacité; Le Consistoire les choisit; Le peuple en dit son avis; les Synodes mesmes y mettent les mains. Et avecque tout cela encore il ne laisse pas (tant la corruption de la nature humaine est grande) de se fourrer quelque fois de mauvais ouvriers parmy nous, qui par leurs humeurs brouillonnes, & par l'insolence & les violences de leur conduite troublent miserablement la paix de nos Eglises. Dieu vueille nous preserver de ce malheur, & presider tellement aux elections de ses serviteurs, que nous n'en ayons jamais, qui ne soyent selon son cœur. Remarqués aussi, je vous prie, pour la conduite de vôtre vie particuliere; le soin que vous pouvés prendre legitimement & de

de vôtre santé, & de celle des personnes, qui dépendent de vous ; comme fait icy l'Apôtre de celle de Timothée. Usés des presens que Dieu a créés, & qu'il vous donne par sa providence ; Fuyés & l'extravagance de la superstition, qui fait scrupule de s'en servir, & la frenesie de ceux, qui méprisent les remedes necessaires, soit pour prevenir, soit pour guerir les maladies. C'est dédaigner les faveurs de Dieu, & l'accuser sourdement ou d'imprudence, ou de foiblesse de nous avoit donné des moyens inutiles, ou superflus. Et pource qui est particulierement de l'usage du vin, je n'ay pas a vous munir contre l'erreur des uieux heretiques qui le condannoient ; Vous estes assez gueris de ce scrupule ridicule. J'ay plustost a exhorter quelques uns d'entre nous a bien considerer cette leçon de l'Apôtre, qui ordonne le vin a Timothée ; mais pour sa santé, & non pour son plaisir ; qui luy permet nõ de s'en noyer ou de s'en charger, mais d'en boire peu. S'ils pratiquoyent cette salutaire leçon, leurs excés & les desordres qui s'en ensuivent, ne ryneroyent pas & leur

Chap.  
V.

corps & leur famille, ny ne diffameroient l'Eglise, ny ne scandaliseroient ceux de dehors par un vice aussi honteux qu'est l'yvrognerie. l'en dis autant des autres excès, de ceux de la gourmandise, & de la vanité, nommément quand on passe les legitimes bornes de la necessité, ou de la commodité de la nature, dans l'usage des viandes & des habits, & des autres biens, que le Seigneur nous donne du tresor de sa liberalité, pour en prendre autant seulement qu'il nous en faut, & pour menager le surplus a la consolation de nos prochains; & particulièrement a l'entretien de ses pauvres, & de son sanctuaire. Dieu vueille nous faire la grace d'en user ainsi desormais a sa gloire & a nôtre salut, AMEN.

SERMON